Stage **POST-PERMIS**

Auto-école **ASLAN CONDUITE**

**Jeune conducteur : tu peux maintenant réduire la durée de ta période probatoire grâce à nos stages POST-PERMIS !**

Cette formation n'est pas obligatoire, cependant elle offre au stagiaire certains avantages :

* Une réduction de sa période probatoire **d'1 an à 6 mois** (à condition que ce dernier n'ait pas commis, durant la période probatoire, d'infractions ayant donné lieu à retrait de points ou ayant entraîné une mesure de restriction ou de suspension du droit à conduire)
* Un tarif d'assurance automobile réduit
* La récupération des 12 points au bout d'un an et demi pour les AAC et deux ans pour les traditionnels

Cette formation d'une journée s'adresse aux conducteurs titulaires d'un permis de conduire depuis au moins 6 mois et aux plus 12 mois. Elle a pour but de « renforcer les compétences acquises par les conducteurs ».

**Qui peux suivre le stage Post-permis ?**

Les conducteurs ayant obtenu leur premier permis. Tu pourras suivre cette formation, dispensée dans les 6 et 12 mois qui suivent l'obtention du permis. Cette formation Post-permis est ouverte à tous (permis en conduite traditionnelle ou accompagnée).

**A quoi sert le stage Post-permis ?**

La **mortalité routière** est la première cause de décès chez les **jeunes conducteurs**, particulièrement pour les 18-24 ans. Pas moins de 497 jeunes de cette tranche d’âge ont perdu la vie et 2 800 ont été gravement blessés sur les routes de France en 2023.

Si l’on élargit aux 18-34 ans, le bilan routier est aussi sans appel : 962 tués et 5 200 blessés graves, soit près du tiers du total 2023 des décès sur la route !

Statistiquement, le nombre de **jeunes conducteurs** impliqués dans les **accidents mortels** est plus élevé entre 6 et 18 mois après obtention du permis, en particulier sur le 3e trimestre après le permis.

En cause ? Un sentiment de surpuissance dans les mois qui suivent l'obtention du permis de conduire. L'objectif du stage post-permis, est de susciter chez les conducteurs novices un processus de réflexion sur leurs comportements au volant et leur perception des risques au moment où ils acquièrent davantage d'assurance. Tu peux trouver plus de détails sur le site officiel de la Sécurité routière.

**Quel intérêt y a-t-il à suivre le stage Post-permis ?**

Si tu consacres 7 heures de ton temps à cette formation / stage post-permis, tu vas agir pour ta sécurité et celle de tes passagers et, en plus, tu gagneras un temps précieux sur la période probatoire de ton permis de conduire.

Si tu as passé ton permis avec une formation traditionnelle ou en conduite supervisée, la période probatoire sera réduite d'I an : soit 2 ans au lieu de 3 (si aucune infraction entraînant un retrait de points n'a été commise, bien évidemment).

Si tu es passé par la conduite accompagnée, la formation te permettra de réduire de 6 mois ta période probatoire, la ramenant à 1,5 an au lieu de 2 actuellement.

**Quel intérêt y a-t-il à suivre le stage Post-permis ?**

La formation est dispensée uniquement dans les écoles de conduite détentrices d'un label « qualité » délivré par les services de l'État garantissant la qualité de sa formation.

Nous proposons donc des stages post-permis en formation collective pour permettre un maximum d'échanges sur les expériences de conduite entre les conducteurs d'une même génération. Sa durée est limitée à une seule journée (7 heures).

Un de nos enseignants de la conduite spécialement formé est responsable de l'animation de chacune de ces journées.